

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

**Séance du 11 Mars 2025**

Nbre Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 04/03/2025

Présents : Frédéric MIGUET, Jean Paul DUCHARNE, Patrice MAITRE, Evelyne VERNIAU, Nathalie TISSERAND-CHALANDE, Romain DELAY, Anaïs PASSOT, Maxime MANISSIER, Jessie PONSINET, Laurent GOUILLON donne pouvoir à Jessie PONSINET

Excusés : Nicole CHARNAY, Jacques VACHER-MATERO, Edith PERRIER,

Absents : Hervé BARRAUD, Audrey YVES

Mme VERNIAU Evelyne est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 21 janvier 2025 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

---

*Affaires soumises à délibération du Conseil Municipal*

---

**Délibération portant sur le montant des subventions aux associations.**

Monsieur le Maire souhaite reporter ce vote lors de la commission finances du 18/03/25 à 18h30.

**Contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Saône-Beujolais par la Chambre régionale des Comptes : Communication du rapport d'observations définitives**

Monsieur le Maire rapporte :

En 2024, la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Saône-Beujolais pour les exercices 2019 et suivants. Dans ce cadre, le rapport d'observations définitives établi par la Chambre a été notifié à la CCSB le 16 janvier 2025 et a fait l'objet d'un débat lors de l'assemblée délibérante du 30 janvier 2025.

Conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ce même rapport est ensuite transmis par la Chambre aux Maires des communes membres qui sont invités à inscrire son examen à l'ordre du jour du plus proche conseil municipal.

Dans un délai d'un an à compter de la présentation au Conseil communautaire, le président de l'EPCI devra présenter les actions entreprises à la suite des observations formulées par la Chambre.

Le contrôle s'est déroulé de février 2024 jusqu'en décembre.

**En synthèse**, le rapport dresse tout d'abord un état des lieux de la communauté de communes en ce qui concerne son territoire, son environnement institutionnel, sa gouvernance et son organisation, ainsi que son large éventail de compétences. Plusieurs thématiques sont ensuite analysées : ressources humaines commande publique, gestion budgétaire et comptable et situation financière.

**S'agissant des compétences**, la Chambre note que celles-ci sont étendues, notamment celles relatives au développement durable et aux énergies renouvelables. Pour les subventions aux associations sportives, une distinction devra être opérée entre subvention et sponsoring. La Chambre relève également que plusieurs compétences transférées auraient dû faire l'objet d'une évaluation de la CLECT, considérant que seule la commission est compétente pour constater le cas échéant l'absence de charge. La chambre recommande par ailleurs de réinterroger l'existence de certains syndicats comme le SURB et LYBERTEC. Pour la compétence Voirie, la Chambre suggère de réaliser un audit des voiries communautaires dans le but d'obtenir un diagnostic précis de l'état de ces voiries communautaires et ainsi de définir des priorités opérationnelles dans la programmation pluriannuelle des travaux.

**En ce qui concerne les ressources humaines**, la Chambre relève une bonne maîtrise de la masse salariale nette avec un renforcement conséquent des services pour faire face au projet de mandat, en grande partie compensé grâce au dispositif de mutualisation des services et à une bonne mobilisation des aides et des subventions des partenaires publics. Les lignes directrices de gestion devront être complétées. Les procédures de recrutement devront faire l'objet d'une formalisation écrite. Les dispositifs mis en place en ce qui concerne le temps de travail et le régime indemnitaire

sont soulignés avec des documents très complets et bien documentés. L'organisation mutualisée reste à affiner sur les emplois fonctionnels.

**S'agissant de la commande publique**, la Chambre note une nette amélioration des pratiques à compter de 2022 en lien avec le recrutement d'un cadre spécialisé qui a permis la mise en place de procédures. La CCSB devra cependant porter une attention particulière à une meilleure définition des besoins et à une meilleure computation des seuils.

La chambre relève une **situation financière** saine sur la période avec un bon niveau annuel d'autofinancement (CAF nette stable), une bonne capacité de désendettement et une réelle dynamique fiscale. La qualité des prévisions budgétaires est soulignée en fonctionnement avec une prévision correcte faisant preuve d'une approche prudente, alors qu'en investissement le taux d'exécution est insuffisant et gagnerait à être amélioré. La Chambre constate les efforts déjà déployés par la CCSB avec son plan de sobriété énergétique et l'encourage à poursuivre dans cette voie.

En conclusion, la Chambre formule 6 recommandations, dont une partie a déjà fait l'objet de régularisations :

**Recommandation n°1 : régulariser la situation des services qualifiés de « mixtes »**

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le conseil communautaire a décidé de la création de nouveaux services communs et de la mise à jour du tableau des effectifs avec créations des postes transférés de droit. L'organigramme a de ce fait été mis à jour après avis du Comité Social Territorial et de Formation Spécialisée communs.

La recommandation n°1 a été entièrement régularisée et peut être levée.

**Recommandation n°2 : réaliser le rapport exigé par la loi sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences**

Par délibération en date du 14 novembre 2024, le conseil communautaire a pris connaissance du bilan quinquennal des AC, et par délibération du 30 janvier 2025, il a donné communication des AC prévisionnelles 2025 avant le 15 février comme prévu par le V de l'article 1609C nonies du CGI.

La recommandation n°2 a ainsi été entièrement régularisée et peut être levée.

**Recommandation n°3 : mettre en place des procédures de recrutement transparentes garantissant le principe d'égal accès aux emplois publics**

Certes cette procédure n'est pas formalisée mais elle existe et s'attache justement à respecter ce principe d'égalité d'admissibilité aux emplois publics. Pour chaque recrutement, les candidats sont reçus à 2 entretiens. Le 1er entretien est réalisé par le binôme élu/agent du service opérationnel et a pour objet de vérifier les compétences techniques du candidat. Le 2ème entretien est réalisé par le binôme Maire ou Président / DGS ou DGA et a pour objet de vérifier les compétences personnelles et les motivations du candidat.

Un PV sera désormais établi pour répondre à cette recommandation.

Le défaut de publicité concerne principalement les postes déjà pourvus par des agents contractuels qui sont maintenus dans leurs fonctions soit par renouvellement de contrat soit par une mise en stage. Désormais, une publication de vacance sera systématiquement engagée (associée ou non à une offre d'emploi) deux mois avant la fin du contrat.

#### **Recommandation n°4 : mettre en place une délibération relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et listant les emplois éligibles**

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le conseil communautaire a listé les emplois éligibles aux IHTS et IHTC, encadré l'attribution de l'indemnité horaire pour travail de nuit, de dimanche et jours fériés, et adopté le protocole temps de travail en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

La recommandation n°4 a été entièrement régularisée et peut être levée.

#### **Recommandation n°5 : procéder à un recensement annuel des besoins et systématiser les procédures de mises en concurrence des achats publics**

La préparation budgétaire est l'occasion pour les services opérationnels d'identifier les investissements à venir dans un tableur, et notamment ceux faisant l'objet d'un marché. A partir de ce recensement des investissements à venir, le recensement des besoins en marchés est ensuite complété par le service « marchés » et le rappel des règles de computation des seuils de procédures et de mises en concurrence assuré par ce même service.

Des solutions sont en cours d'étude permettant d'améliorer la démarche existante sans l'alourdir.

#### **Recommandation n°6 : procéder à l'intégration des syndicats mixtes du SURB et de LYBERTEC**

La Chambre encourage la CCSB à procéder à une rationalisation de l'existence de ces deux satellites, en cohérence avec la politique de mutualisation et la recherche d'efficience du fonctionnement des services déjà largement engagées.

Le SURB n'a en effet plus de compétence liée à la planification du fait du transfert de compétence PLUI à la CCSB en 2017. L'existence de ce syndicat est aujourd'hui justifiée par sa compétence "aménagement" et notamment dans le cadre de la gestion d'un contentieux. En tout état de cause, la CCSB ne peut décider la fin de ce syndicat car elle n'en est pas membre. Ce sont les 3 communes de Belleville-en-Beaujolais, Dracé et Taponas qui peuvent en décider. Néanmoins, en tant que collectivité porteuse des services communs, la CCSB peut émettre un avis aux maires concernés, tout en respectant la volonté de leur collectivité.

Pour Lybertec, la CCSB n'est pas seule dans le cadre de ce syndicat mixte mais en partenariat avec la CCI. Il semble utile d'engager un débat sur la dissolution du syndicat pour une mise en œuvre, si les élus communautaires et de la chambre consulaire le valident, au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce qui éviterait de réinstaller un comité syndical en 2026.

#### **Il est proposé au Conseil municipal de :**

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais pour les exercices 2019 et suivants ;
- **DIRE** que ce rapport a donné lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante.

## DIA

Monsieur le maire informe le conseil municipal de son intention de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les transactions ci-dessous :

Vente deux fleuves Rhône habitat le Gamay à LORON, appartement 48 place de l'Eglise.

Vente lot 1 lotissement les Charmilles, indivision Ducruix.

La séance est levée à 19h30

## POINT TRAVAUX INVESTISSEMENT

### Rénovation énergétique de l'école :

Demande de la subvention DSIL (ETAT) réalisée, 50% du projet faite à hauteur de 633 298 € (en attente de décision)

En attente de date de dépôt de dossier pour la subvention du département (avril / mai)

En attente de date de dépôt de dossier pour la subvention Fonds vert (pas encore de date annoncée) ;

Choix entreprise de contrôle : Contrôle technique de construction + SPS (en attente retour architecte Gardenal)

Nouveau chiffrage va être réalisé en prenant en compte les modifications des instituteurs, une nouvelle rencontre va être proposée pour voir si validation ou non.

## POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

### COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS (Patrice MAITRE)

- Les travaux pour l'installation de la fibre au stade de foot et à la salle des sports vont débiter le 25/03/2025.
- Les stores de la salle des Charmilles doivent être changés.
- Pics à pigeons seront installés afin de limiter les nuisances à certains endroits.

### COMMISSION VOIRIE (Jean Paul DUCHARNE)

- Enfouissement réseau des chaffangeons : en cours, tronçon vers l'école a été réalisé durant les vacances scolaires pour éviter la gêne les travaux vont débiter fin janvier pour une durée approximative de 3 mois
- Suez informe que lors de la vente d'une maison, le notaire demande une attestation de raccordement au tout à l'égout, seule Suez est habilitée à la faire, se déplace pour vérifier, prestation d'environ 180 euros.
- Quartier le Tari, route départementale, proposition de repousser la pancarte de la commune Fleurie en amont de 200 m, afin que la commune prenne en gestion les fossés et les eaux pluviales. Cela permettrait également de régler la vitesse à 50km / heure

## **COMMISSION TOURISME – Cimetière, Fleurissement... (Evelyne VERNIAU)**

### **- Cimetière :**

- création du puit (jardin) du souvenir créée par les agents de la commune (cout 300€ au lieu de 6000€ par une entreprise). Un panneau sera rajouté afin de l'indiquer.
- Un panneau sera ajouté proche du colombarium afin de mentionner des interdictions et que le règlement de cimetière est à disposition en Mairie.
- 13 tombes nettoyées afin de procéder à la reprise des concessions par la commune. 6 autres seront reprises ultérieurement.

### **- Balade à la Madone :**

5 manifestations prévues avec divers thèmes : musique, magie, yoga, patrimoine. Il manque des accompagnateurs.

### **- Fleurissement :**

Suite à la commission du 5/03/25, les serres caladoises sont retenues comme prestataires, une liste des végétaux a été choisie : vivaces essentiellement, quelques arbustes et 3 pots sont à changer dans le Parc. Un prunus sera remplacé rue du beaujolais.

### **- Déchets :**

- Suite à la réunion déchets, la CCSB informe qu'à partir de janvier 2026, mise en place d'un camion poubelle intelligent. Il pourra détecter ce qu'il y a dans les sacs et ne ramassera pas si le tri n'est pas effectué correctement. D'où la nécessité de renforcer sur la commune, des points d'apports volontaires. Actuellement, il y en a 4 mais la recommandation est de 5 ou 6 en fonction du nombre d'habitant de la Commune. Plusieurs endroits sont à l'étude : la chapelle des bois, lotissement les rochoux, parking de la maison du Général et la zone artisanale. Une réunion avec la CCSB aura lieu pour trouver l'endroit le mieux adapté.
- Des composteurs collectifs vont-être mis à disposition et réservés aux habitants vivants dans les immeubles, un place de l'église, un vers local technique des agents rue des Chaffangeons et le dernier sur le parking du voiturier. Une réunion d'information aura lieu le 22/05 au Foyer Rural.
- Un autre composteur collectif pour tous les habitants sera installé au point propre du ruisseau.

### **Marché Nocturne :**

- Afin de collecter et de trier les déchets lors des marchés nocturnes, la CCSB propose un prêt de poubelle à roulette (colonne) verre et plastique. Une convention sera signée pour en avoir 2 de chaque.
- Devis en cours chez LDC, pour chapiteau fixe pour protéger les tables et la scène des artistes

### **Fête des stations vertes (fête de l'éco tourisme) :**

Organisée le samedi 21/06, avec le marché des commerçants. La CCSB tiendra un stand de sensibilisation au recyclage. Une animation musicale sera prévue en lien avec la fête de la musique.

## **COMMISSION SCOLAIRE ET SOCIALE (Nicole CHARNAY)**

### **Ecole :**

- Projet voyage scolaire : somme de 10 000 € versée à la coopérative scolaire.
- Demande du GPE pour savoir quel membre de la commission école peut participer au jury du carnaval, réponse négative.

**Sociale** : le logement au-dessus de la mairie est prêté pour un mois pour une situation de relogement en urgence.

## **POINT DIVERS**

Le trail les foulées du beaujolais, manque 10 signaleurs.

Travaux sur le parking de la Marpa, la commune met à disposition les agents pour effectuer les travaux mais les matériaux sont à la charge de la Marpa.

Les demandes du commerce « KSM BURGER » ont été accordées :

- panneau de signalétique en face du tabac et en face de la Mairie
- terrasse provisoire

Proposition d'une association pour installer des capteurs à pesticides. Refus du conseil, les viticulteurs sont déjà soumis à des normes.

Finalisation des projets photos anciennes et étiquettes de vin au nom de la Commune.

La cave coopérative va rétrocéder des bouteilles de vin à la Mairie, une demande de devis pour une création d'étiquette au nom de la commune va être demandée.

Bulletin municipal sera distribué par La Poste

Office du Tourisme : baisse de 7 % de fréquentation

Date de la Commission finances : 18/03 à 18h30

- **Date prochaine réunion du conseil municipal : mardi 11 mars 2025 à 19h00**

Le secrétaire de séance

Evelyne VERNIAU

Le Maire

Frédéric MIGUET